



63 route de Lyon
38140 APPRIEU



04 76 93 70 02
contact@udai.fr

Permanences :

Tous les matins de 9h à 12h30

Par téléphone ou sur rdv



udai.fr

Pour adhérer :

udai.fr rubrique adhérer

Tarif de la cotisation : 48 €/an*

*Tarif 2026 - du 01/01 au 31/12 pour les associations non sportives et du 01/09 au 31/08 pour les associations sportives

UDAI/URABA

L'Union pour la Défense des associations de l'Isère
et Auvergne Rhône Alpes vous accompagne



Depuis plus de 30 ans
au service des associations
et des bénévoles



Association loi 1901 W382000734 - Siren 421611898

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

04 76 93 70 02 - contact@udai.fr

www.udai.fr



Qui sommes nous ?

L'expérience

Créée en 1994 par des présidents d'associations du nord-Isère

L'entraide

Partager les expériences et mutualiser les connaissances

Des dirigeants bénévoles

Le CA et nos formateurs sont tous bénévoles

Un réseau : le bénévolat associatif

Nous avons rejoint la FFBA (Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative) en 1998



Nos services



ÉCOUTE ET CONSEILS

- Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30
- Demande de documents, renseignements et conseils (Sacem, assurance, fonctionnement ...)
- Aide à la rédaction et à la modification des statuts



INFORMATIONS

- Un bulletin d'information trimestriel
- Un site internet : udai.fr
- Une page Facebook : [@udaiuraba](https://www.facebook.com/udaiuraba)
- Des formations adaptées aux dirigeants bénévoles



PROMOTION DU BÉNÉVOLAT

Un trophée peut être remis par un administrateur de l'UDAI/URABA pour mettre à l'honneur l'un de vos bénévoles.

(Conditions, prix et commande au 04 76 93 70 02)



Parce que l'union fait la force, rejoignez le mouvement du bénévolat associatif !

Les avantages FFBA/UDAI

Les protocoles d'accord droits d'auteurs

SACEM (musique)

Nos adhérents bénéficient :

- De 40 % de réduction sur l'ensemble des droits d'auteur :

Pour bénéficier de ces avantages : Déclarez et réglez les droits d'auteur via : www.benevolat.org rubrique "droits d'auteur" ou sur l'application mobile FOXASSO

- D'une autorisation gratuite par an (sous conditions dont :
 - Être une animation dansante avec buffet ou repas
 - Réservée aux membres et à leur famille (max. 250 pers.)
 - Pas de publicité presse et radio
 - Prix d'entrée inférieur à 30 €
 - Cachet de l'animation inférieur à 650 €



Protocole SACEM centralisé Associations Sportives

(forfait annuel tout compris)

Cet accord permet aux associations adhérentes de s'acquitter du forfait SACEM/SPRE relatif à la diffusion de musique pendant les cours, les matchs etc., en incluant 1, 3 ou 6 manifestations occasionnelles. Le coût pour l'association est basé sur le nombre d'élèves/adhérents. Pour connaître les montants de l'année en cours : udai.fr.

SACD (théâtre amateur)

Nos adhérents se voient accorder :

- Une réduction globale de 20 à 30 % sur les tarifs généraux par l'application du forfait libérateur
- De l'exonération de certaines recettes (tombolas, etc.)

Les assurances groupe FFBA/SMACL

Nos adhérents peuvent souscrire (après accord):

- Une RC (responsabilité civile-association) incluant la couverture des manifestations, les locaux occasionnels...

à partir de 59 € par an !

- les dommages corporels, ...
- Une assurance dommages aux biens, locaux, matériel informatique, ...
- D'autres garanties (annulation manifestations, instruments de musique...)

Un logiciel gratuit pour les adhérents

Développé par la FFBA ce logiciel permet :

- De réunir tous vos comptes bancaires au même endroit
- De produire automatiquement toutes vos pièces comptables sans saisie manuelle
- Simple d'utilisation